

Partenariat régional pour les compétences de la filière Textile, Habillement, Cuir et Chaussures

Séance plénière des 9 et 10 juin 2026

Le CESER salue l'engagement de longue haleine de la Région dans une démarche de valorisation de la filière régionale Cuir, Luxe Textile et Métiers d'Art auprès des instances et dispositifs de soutien européens et encourage son initiative de porter elle-même les intérêts de la filière dans sa globalité au niveau européen. Il suggère par ailleurs que ces actions menées et leurs résultats soient mieux articulés avec les ambitions de la feuille de route pour la filière.

Le CESER émet cependant des réserves quant à l'impact réel de la subvention européenne obtenue, dont le montant de 45 000 € est insuffisant pour proposer un volume de formation adapté aux besoins des salarié.e.s. Le CESER indique qu'il serait préférable et plus pertinent que les futures candidatures aux programmes européens soient davantage cohérentes avec les enjeux critiques de la filière. Dans cette optique, le CESER préconise de cartographier les financements européens mobilisables à moyen terme par elle-même ou par les structures représentantes de la filière. Pour ce faire, il encourage un travail davantage transversal entre les services régionaux. Enfin, le CESER alerte à nouveau le Conseil régional sur la situation de crise de plus en plus critique dans laquelle risque de s'enliser la filière textile, et appelle à considérer la commande publique comme un levier pour aider la filière au recouvrement de sa santé économique.

Une démarche construite sur le temps long pour l'avenir de la filière

Le CESER salue l'engagement de longue haleine de la Région dans une démarche de valorisation de la filière régionale Cuir, Luxe Textile et Métiers d'Art auprès des instances et dispositifs de soutien européens ; une démarche cohérente avec ses priorités en matière de développement économique des filières et du territoire. En effet, le partenariat régional « Skillbridge », qui fait l'objet de la présente délibération, intervient comme un des premiers résultats de ce travail d'influence, de valorisation et d'interconnaissance initié depuis 2023.

Alors que les actions de lobbying sont traditionnellement menées par les clusters et les pôles de compétitivité, le CESER encourage l'initiative de la Région de porter elle-même les intérêts de la filière dans sa globalité au niveau européen ; cela lui permet de gagner en visibilité sur ses actions en tant que collectivité territoriale, de créer des relations de coopération avec d'autres régions françaises (AURA) et européennes engagées dans cette démarche (notamment au Portugal et en Italie), et d'afficher un soutien bienvenu et apprécié par la filière. Le CESER invite cependant à une certaine prudence envers les partenaires d'aujourd'hui qui pourraient (voire sont déjà) les concurrents de demain.

Par ailleurs, le CESER suggère que ces actions menées au niveau européen et leurs résultats soient mieux articulés avec les ambitions de la feuille de route pour la filière. La stratégie régionale de cette filière s'en verrait renforcée, et pourrait légitimement faire l'objet d'une attention particulière relativement aux difficultés rencontrées par les différents secteurs dont la concurrence européenne et internationale.

Le CESER salue l'engagement de longue haleine de la Région dans une démarche de valorisation de la filière régionale Cuir, Luxe Textile et Métiers d'Art auprès des instances et dispositifs de soutien européens et encourage son initiative de porter elle-même les intérêts de la filière dans sa globalité au niveau européen. Il suggère par ailleurs que ces actions menées et leurs résultats soient mieux articulés avec les ambitions de la feuille de route pour la filière.

Des points de vigilance à observer et des pistes d'amélioration

Le CESER émet des réserves quant à l'impact réel de la subvention européenne obtenue, dont le montant de 45 000 € est insuffisant pour proposer un volume de formation adapté aux besoins des 10 000 salarié.e.s qui composent la filière. L'uniformité de la somme versée interroge compte tenu des conditions de production de cette filière très hétérogènes selon les pays européens. De plus, les structures représentantes de la filière proposent déjà une offre de formation satisfaisante : le risque est alors de créer une superposition, une multiplication et une complexification de l'offre, dans un contexte où les entreprises sont déjà saturées d'informations diverses.

Le CESER indique qu'il serait préférable et plus pertinent que les futures candidatures aux programmes européens soient davantage cohérentes avec les enjeux critiques de la filière. Dans cette optique, le CESER préconise de cartographier les financements européens mobilisables à moyen terme, afin de permettre aux structures représentantes des entreprises de pouvoir agir de manière plus pertinente. Cette cartographie serait à mettre en perspective avec une seconde cartographie permettant d'identifier les acteurs et leur valeur ajoutée dans l'écosystème de la filière. Pour permettre la réalisation de ces cartographies, le CESER encourage un travail davantage transversal entre les services régionaux organisant le suivi de la filière textile et ceux gestionnaires des fonds européens.

Enfin, le CESER alerte à nouveau le Conseil régional sur la situation de crise de plus en plus critique dans laquelle risque de s'enliser la filière textile, et appelle l'État, via son travail commun avec la Région Nouvelle-Aquitaine, à une prise de conscience de cette situation qui reflète l'actualité et les perspectives de nombreuses filières économiques aujourd'hui en France. Ce sursaut et le soutien qui en est attendu pourrait par exemple se concrétiser dans la commande publique, qui offrirait aux entreprises la durabilité et le temps long nécessaires au recouvrement de leur santé économique.

Le CESER émet des réserves quant à l'impact réel de la subvention européenne obtenue, dont le montant de 45 000 € est insuffisant pour proposer un volume de formation adapté aux besoins des salarié.e.s. Le CESER indique qu'il serait préférable et plus pertinent que les futures candidatures aux programmes européens soient davantage cohérentes avec les enjeux critiques de la filière. Dans cette optique, le CESER préconise de cartographier les financements européens mobilisables à moyen terme par elle-même ou par les structures représentantes de la filière. Pour ce faire, il encourage un travail davantage transversal entre les services régionaux. Enfin, le CESER alerte à nouveau le Conseil régional sur la situation de crise de plus en plus critique dans laquelle risque de s'enliser la filière textile, et appelle à considérer la commande publique comme un levier pour aider la filière au recouvrement de sa santé économique.



Proposition de la commission 4 « Économie »
Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteure : Gisèle BOURCIER



Vote sur l'avis du CESER
« Partenariat régional pour les compétences de la filière Textile, Habillement, Cuit et Chaussures »

168 votants
168 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine